



## APPEL A PROJET « Insertion et Inclusion des jeunes »

**Date limite de dépôt des candidatures : 26 avril 2017**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne lance le présent appel à projets pour la promotion d'actions en faveur de l'insertion des jeunes. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'activités innovantes visant à développer leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que la mutualisation et à la mise en réseau des divers acteurs qui partagent cette ambition sur un territoire spécifique.

### Critères d'éligibilité et de sélection

Pour être éligible le projet devra répondre aux critères suivants :

- Porteur du projet:* la structure doit être une structure à but non lucratif et justifier d'au moins un an d'existence
- Objectif:* le projet vise à favoriser le développement de compétences professionnelles et sociales des jeunes permettant leur insertion et inclusion dans la société
- Cible:* le projet doit s'adresser à un ou des groupes de jeunes
- Description du projet:* le projet consiste en la conception, l'organisation et l'animation d'activités pédagogiques encourageant l'évolution des savoir faire et savoir être des jeunes.
- Partenariat:* le projet s'appuie sur la construction de partenariats publics et privés, dans une approche fédératrice y intégrant les jeunes.

### Modalités de financement

La mise en œuvre de projets ou d'activité créés par une association, et destinés à la population, peut être soutenue, pour la phase de lancement. Au regard de la teneur de l'appel à projet, la recherche de co-financeurs et, à terme d'autofinancement, est essentielle.

Le seuil minimal de financement est de 1 000 euros.

### Modalités de candidature

Le dossier devra être renseigné sur e-subvention accessible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) rubrique association [demande subvention en ligne](#)

**Il ne peut être présenté qu'un seul projet par structure candidate**

### Nature des projets

Il s'agit de soutenir l'engagement de structures investies dans la construction d'actions éducatives valorisant l'accompagnement des jeunes dans leur accès à l'autonomie, l'emploi, le logement, la formation, les loisirs et facilitant ainsi leur intégration socioprofessionnelle.

Les projets doivent être exprimés au regard d'enjeux et d'évolutions repérées sur un territoire.

Ils sont l'occasion d'une expérience collective la plus épanouissante possible pour l'ensemble de ceux qui s'y engageront et qui en bénéficieront.

Les actions doivent toutes s'inscrire dans une démarche interactive, participative et de dialogue avec les publics. Elles peuvent, pour ce faire, être de nature diverse : coopérative jeunesse de services, mini-entreprise, parcours pédagogiques d'accès aux droits...

### Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne

23 rue Franklin Roosevelt  
BP545

02001 LAON CEDEX  
renseignements :

[axel.thouvenin@aisne.gouv.fr](mailto:axel.thouvenin@aisne.gouv.fr)